

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 23 mai 2012 à 9 h 30

« Coopération et coordination en matière de retraite entre la France et l'étranger »

Document N°10

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

La participation de la Caisse des dépôts dans le réseau EAPSPI

Caisse des Dépôts

Paris, le 2 mai 2012

L'Association européenne des institutions de retraite du secteur public (AEIRSP-EAPSPI)

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts (CDC) exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales, parmi lesquelles des systèmes de retraite publique. Sa direction des retraites et de la solidarité étend aujourd'hui sa gestion à quarante-sept mandats dans le domaine de la protection sociale. Les fonds qu'elle gère couvrent plus de sept millions d'actifs et plus de trois millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq en France. La CDC est à l'origine de la création, en 1990, de l'Association européenne des institutions de retraite du secteur public (AEIRSP) dont elle est le seul membre français.

I. ORIGINES DE L'ASSOCIATION ET EVOLUTIONS

Une étude menée par la Branche retraites de la Caisse des Dépôts, avec le concours du Conseil de l'Europe, entre 1987 et 1989, a permis d'identifier en Europe 18 institutions dédiées à la retraite des personnels des pouvoirs publics locaux.

A la suite de cette étude, en 1990, une réunion à Bordeaux a acté la création d'un "**Club Européen** » composé de **six organisations** (domiciliées en France, Pays Bas, Espagne, Suède, Royaume Uni et Italie) qui décidaient de coopérer afin de comparer savoir-faire, expérience et de mettre en œuvre des échanges des personnels. Le protocole d'accord créant le Club européen des régimes de retraites des agents publics définit ainsi les objectifs de cette organisation :

- approfondir leurs connaissances mutuelles et celles de l'organisation sociale de leurs pays respectifs ;
- manager les conséquences de l'ouverture européenne, notamment dans le cadre de la libre circulation des personnes ;
- réfléchir aux voies et moyens d'une amélioration permanente du service rendu aux pensionnés ;
- et, plus généralement, coopérer au développement des techniques de management et de gestion.

La Caisse des Dépôts s'est vue confier le secrétariat général du Club et, à ce titre, était chargée de :

- la centralisation, l'analyse et la diffusion de l'information,
- la gestion de la documentation commune,

- la coordination des actions d'information réciproques et des échanges de stagiaires,
- la coordination des projets communs,
- le suivi des relations avec les instances législatives européennes et les organismes internationaux pour le compte du Club,
- l'organisation des réunions du Club.

Au fil des ans, d'autres régimes ont rejoint ce Club qui, en 1997, a été transformé en association de droit français – **l'association Européenne des Institutions de Retraite du Secteur Public (AEIRSP)**. Les objectifs de l'AEIRSP n'ont pas changé lors de cette transformation et la CDC a continué à en assurer le secrétariat général.

En 2005, la responsabilité du secrétariat général a été confiée à **AKA**, une association installée à Munich, qui regroupe des régimes de retraite des collectivités locales et de l'Eglise en Allemagne. A cette occasion, l'AEIRSP est devenue une association de droit allemand. Afin d'accroître sa notoriété, il a été décidé de regrouper les trois traductions – française, anglaise et allemande - du nom de l'association sous un seul vocable : « **European association of Public Sector Pension Institutions** » (EAPSPI). A cette occasion, un nouveau logo a été créé :



II. L'ASSOCIATION AUJOURD'HUI

L'AEIRSP regroupe 24 régimes de retraite du secteur public dans 16 pays européens qui gèrent les retraites de 28 millions de personnes (actifs et retraités). Les institutions membres de l'AEIRSP (liste en annexe 2) sont très différentes de par leurs activités, modalités de gouvernance et tailles. Ces différences reflètent la diversité des systèmes de protection sociale des pays membres. C'est ainsi qu'ABP, régime des fonctionnaires des Pays Bas géré par APG (All Pensions Group), est l'un des fonds de pension les plus importants du monde tandis qu'Elkarkidetza gère les seules retraites des agents publics du Pays Basque espagnol. L'AEIRSP regroupe des régimes de base fonctionnant en répartition ainsi que des régimes complémentaires en capitalisation et en répartition.

L'objectif principal de l'AEIRSP est de permettre aux adhérents d'améliorer leurs connaissances communes des institutions membres et des systèmes de retraite. Elle promeut des échanges de bonnes pratiques entre les membres et analyse les impacts de la législation européenne sur leurs activités. Ce travail d'analyse se fait notamment dans des groupes de travail spécialisés. L'association organise des conférences, des séminaires et des contacts directs entre ses membres. Elle n'est pas un groupe de pression mais elle se positionne comme expert en matière de retraite.

Elle peut ainsi intervenir dans certaines phases du processus communautaire en répondant aux questionnaires envoyés par la Commission avant l'élaboration des textes législatifs et réglementaires. Il lui est donc possible, à ce stade, de souligner un obstacle et d'en informer la Commission européenne, par le biais du Forum des Pensions (comité consultatif dans le domaine des pensions complémentaires rattaché à la Commission européenne et composé

d'experts des administrations nationales, des partenaires sociaux et des régimes complémentaires de pension). L'association répond également aux consultations lancées par la Commission européenne (sur le livre vert de 2010 par exemple) ou d'autres institutions, telles l'*European Insurance and Occupational Pension Authority* (EIOPA, Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles) qui, en 2011, a lancé des consultations sur les règles de solvabilité dans le cadre de la révision de la Directive IRP.

Tous les deux ans, depuis 2001, l'AEIRSP organise une conférence, avec des thèmes différents (cf. infra) à l'occasion de son **Assemblée générale**, dans une ville où siège une institution membre de l'association.

III. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

La gouvernance de l'association est assurée par un **Conseil d'administration** composé de 5 membres élus pour deux ans par l'Assemblée générale ainsi que du secrétaire général qui est membre permanent sans droit de vote. Le Conseil d'administration élit un président parmi ses membres pour un mandat d'un an. Un secrétaire général, nommé pour une période de cinq ans, renouvelable par l'Assemblée générale, est chargé du fonctionnement de l'association.

Au 31 mars 2012, le Conseil d'administration était composé de :

- Amaia Aldasoro, Vice-présidente de l'**Elkarkidetza** (Pays Basque - Espagne)
- Mia Liblik, Chef de la Division Recherche et Développement de **KPA** (Suède)
- Robert van Giersbergen, Chef de la Division Recherche et Développement de l'**APG** (Pays-Bas)
- Vincent Delsart, Directeur du développement et des relations institutionnelles, Direction des retraites et de la solidarité **Caisse des Dépôts** (France)
- Wolf Thiel, CEO de VBL (Allemagne), Président du Conseil d'administration de l'**AEIRSP**
- Secrétaire général : Hagen Hügelschäffer, Directeur de l'**AKA** (Allemagne)

IV. LES TRAVAUX DE L'AEIRSP

a) Diffusion de l'information

- **Un rapport annuel** présente les évolutions européennes importantes et dresse un bilan des travaux des groupes de travail.
- **Les circulaires** : toute information, quelle qu'elle soit, est transmise par circulaire aux correspondants de chaque institution membre : information en provenance des institutions européennes, compte rendu des réunions du Forum des Pensions de Bruxelles, des réunions des groupes de travail ou encore des réunions nationales apportant un éclairage sur un sujet européen.
- **Le journal « European Pensions Bulletin » (EPB)** présente une information sur les réformes des régimes européens, la transposition des directives, les projets nationaux.
- **Site internet** (www.eapspi.eu) : hébergé par l'institution qui gère les retraites des agents publics de la Bavière à Munich, il dispose d'un espace public où figurent des informations institutionnelles mais aussi d'un espace sécurisé pour les membres, où les documents des groupes de travail sont disponibles.

b) Groupes de travail

Les groupes de travail se réunissent deux ou trois fois par an dans les locaux d'un des membres.

i. La commission juridique

Ce groupe de travail analyse les textes en projet à la Commission européenne, étudie la jurisprudence, répond aux enquêtes de la Commission, permet d'échanger sur les difficultés de transposition au niveau national. Au cours de ces dernières années, les études juridiques ont concerné principalement le livre vert et le livre blanc de la Commission européenne, la directive 2003/41 sur les fonds de pension et sa révision.

ii. Le groupe de travail Gestion d'actifs

Pour les régimes provisionnés ou qui gèrent des réserves, ce groupe de travail analyse et compare les bonnes pratiques en matière de gestion d'actifs et de risk management.

iii. Le groupe de travail Mobilité

Ce groupe se consacre à l'analyse du projet de directive sur la portabilité des droits à pension, en collaboration avec la commission juridique. Il a élaboré, en 2007, un rapport sur la portabilité des droits et travaille actuellement sur la question des droits à retraite des chercheurs européens. L'AEIRSP cherche à être en mesure de faire des propositions à la Commission européenne qui prône la mise en place d'un régime complémentaire européen dédié à cette catégorie professionnelle extrêmement mobile.

iv. Le groupe de travail sur la fiscalité

Ce groupe étudie les évolutions de la fiscalité au niveau européen et dans les juridictions nationales, et leurs effets sur les régimes retraite des membres.

c) Enquêtes

Elles se font à la demande des membres qui souhaitent être informés des tendances et évolutions en cours dans les autres Etats sur un sujet donné. Le requérant propose son questionnaire, le secrétariat général le diffuse et recueille l'information. Les sujets traités concernent par exemple les droits de réversion, les droits à pension en cas de divorce, la notion de non-discrimination, le droit à l'information...).

Le COR a ainsi sollicité la Caisse des Dépôts en 2007 à propos de l'existence de régimes spéciaux et de la notion de métiers « pénibles » en Europe. Le Conseil souhaitait notamment savoir si la pénibilité y était définie et traitée comme en France. La CDC a saisi les membres de l'AEIRSP par questionnaire.

d) Questions techniques

Dans le cadre de l'association, la Caisse des Dépôts a mis en œuvre des enquêtes auprès d'un nombre restreint de membres pour obtenir des réponses à des questions techniques dans les domaines des systèmes d'information, de l'organisation, de la communication avec les affiliés. L'AEIRSP fournit ainsi des accès privilégiés à des spécialistes des métiers de la retraite à travers l'Europe.

V. APPORTS DE L'APPARTENANCE A L'AEIRSP

Pour la Direction des retraites et de la Solidarité (DRS) de la Caisse des dépôts (CDC), l'appartenance à l'AEIRSP présente de nombreux avantages. Elle permet notamment :

- d'exercer une veille sur les changements réglementaires au niveau communautaire qui risquent d'avoir un impact sur notre métier. L'adhésion à l'AEIRSP offre également la possibilité de voir nos positions reconnues et entendues par la Commission européenne, via le Forum des Pensions que préside la Commission et où l'AEIRSP dispose d'un siège ;

- de mener des actions de benchmark avec des gestionnaires d'autres pays européens ;

- d'établir des contacts avec les opérateurs étrangers nous donnant accès à des spécialistes pour échanger sur des sujets techniques (Systèmes d'information, gouvernance, information des affiliés...) ;

- de mieux connaître les autres systèmes de retraite européens et leurs évolutions, d'étudier le caractère éventuellement transposable des réformes qui y sont menées.

L'AEIRSP est avant tout un lieu d'échanges entre gestionnaires de régimes publics. Les conférences organisées à l'occasion de l'Assemblée générale sont ainsi un lieu privilégié de rencontres et de débats entre les membres. Elles donnent lieu à de nombreuses interventions et communications, habituellement de grande qualité (voir ci-dessous la liste de ces conférences et des thèmes qui y ont été abordés).

Thèmes des conférences organisées par l'AEIRSP

2001 – Stockholm : L'investissement socialement responsable.

2002 – Rome : La cohésion sociale et la solidarité dans un environnement retraite en mutation.

2003 – Londres : Fonds de pension & projets de réhabilitation – Gouvernance & rôle des partenaires sociaux.

2004 – Bilbao : Caractéristiques et évolution des régimes professionnels.

2006 – Lisbonne : la fiscalité des droits à pension en Europe, les réformes des retraites du secteur public.

2008 – Helsinki : Les évolutions démographiques en Europe.

2010 – Paris : L'information, conseil et gestion de la relation avec les affiliés.

2012 – Vienne : L'agenda européen des retraites adéquates, sûres et viables (enjeux du livre blanc de la Commission européenne et la révision de la Directive IRP).

Les échanges d'information au sein des membres de l'AEIRSP permettent également de valoriser les « bonnes pratiques » du système de retraite français, qui intéressent beaucoup les autres pays européens.

Ainsi, s'agissant de la portabilité des droits à la retraite des régimes complémentaires, les dispositions légales existantes en France (telles que l'affiliation obligatoire, l'acquisition de points immédiate, sans période de carence et la revalorisation des droits, sans distinction

entre les affiliés actifs et ceux qui ont suspendu leur affiliation), constituent aux yeux de nos partenaires européens un « bon exemple ».

De même, les dispositions françaises relatives au droit à l'information (DAI), instaurées par la loi de 2003 et prolongées par la réforme votée en 2010, sont jugées très efficaces par les autres pays européens et leur mise en œuvre rapide et efficace a suscité un grand intérêt parmi nos partenaires.

Annexes

Annexe 1 : Coordonnées de l'association

European association of Public Sector Pension Institutions (EAPSPI)

Denninger Straße 37
D – 81925 Munich (Allemagne)

Tel.: +49 (0) 89-9235-7575

Fax: +49 (0) 89-9235-8599

E-Mail: info@eapspi.eu

www.eapspi.eu

Annexe 2 – membres de l'AEIRSP

Gestionnaire	Régime	Pays
AKA	Régime de retraite des fonctionnaires allemands	Allemagne
AKA	Régime complémentaire des employés publics allemands	Allemagne
APG	Régime complémentaire néerlandais du secteur public	Pays-Bas
ASIP	Association suisse des institutions de prévoyance	Suisse
BPK	Bundespensionskasse	Autriche
CDC	CNRACL, IRCANTEL, RAFF	France
CGA	Régime portugais des pensions civiles	Portugal
Departement of Finance	An Roinn Airgeadais	Irlande
DOE	Department of the Environment - Northern Ireland	Royaume-Uni
Elkarkidetza	Régime complémentaire basque du secteur public	Espagne
EPSV	Régime des Fonctionnaires de l'Etat espagnol	Espagne
INPDAP	Istituto Nazionale di Previdenzia, per i Dipendenti dell'Amministrazione Pubblica	Italie
KEVA	Régime finlandais des collectivités locales	Finlandais
KLP	Kommunal Landspensjonskasse	Norvège
KPA	Kommunsektorns Pension AB	Suède
LGPS	Régime des collectivités locales d'Angleterre et du Pays de Galles	Royaume-Uni
LGSS	Régime irlandais des collectivités locales	Irlande
Modra zavarovalnica	Régime slovène des agents publics	Slovénie
ONSSAPL	Office national de sécurité sociale des administrations provinciales et locales	Belgique
SAMPENSION KP	Sampension Kommunernes Pensionsforsikring	Danemark
SdPSP	Régime belge des pensions civiles	Belgique
SPPA	Scottish Public Pensions Agency	Royaume-Uni
SPPA	STSS (Régime de retraite des enseignants écossais)	Royaume-Uni
SPPA	NHS (Régime de retraite des services de santé publique - Ecosse)	Royaume-Uni
SPV	Administration centrale des pensions des fonctionnaires	Suède
Valida Pension	Valida Pension	Autriche
VBL	Régime complémentaire des employés publics allemands	Allemagne
VBV	VBV-Caisse des retraites AG	Autriche

Annexe 3 – membres de l'AEIRSP (carte de l'Europe)

